



Spécial
COMMISSION
BRUXELLES

Formation modulaire à Bruxelles
Cycle juridique et institutionnel

Action de formation de mise à niveau Formation modulaire à Bruxelles

* *
*

Octobre 1988 - Décembre 1989

Cycle juridique et institutionnel

CONTEXTE

Le cycle de cours s'adresse à tous les fonctionnaires et agents qui souhaitent, pour différentes raisons, acquérir des notions ou rafraîchir leurs connaissances dans le domaine du droit et des institutions afin de pouvoir mieux situer et effectuer leur travail, présent ou à venir, dans L'Institution.

OBJECTIF

La formation modulaire vise à offrir à chaque fonctionnaire et agent la possibilité d'approfondir et d'élargir ses connaissances et d'enrichir sa personnalité.

Cette formation doit permettre aux fonctionnaires et agents de mieux s'adapter à de nouvelles tâches (mobilité), à assumer des responsabilités accrues (promotion) ou à acquérir de nouvelles connaissances et à accroître leurs qualifications (épanouissement personnel).

Ce cycle de cours est complémentaire à d'autres actions de formation spécifiques pour différentes branches d'activités et/ou à d'autres actions de formation internes ou externes à l'Institution. Le personnel qui aurait des difficultés à suivre ce programme ou qui souhaiterait bénéficier d'un autre programme spécifique, pourra trouver des solutions adaptées à ses exigences dans le cadre des règles portant application de l'article 24 du Statut pour la formation externe.

PRESENTATION DE LA FORMATION MODULAIRE

La formation modulaire est une méthode active de formation qui présente des caractéristiques originales.

Chaque participant peut choisir, en fonction de ses objectifs, de suivre l'entièreté du cycle, plusieurs modules ou seulement un module, tout en ayant la certitude que la formation suivie lui donnera des connaissances supplémentaires qui lui seront utiles. .

La progressivité du cours s'effectue par modules, dont quelques-uns sont le préalable des autres (voir au chapitre méthodologie), mais appartenant tous aux domaines proposés. A chaque module, le participant découvre des informations qu'il pourra compléter par la documentation et des exercices, afin d'élargir progressivement ses connaissances.

La formation modulaire, d'autre part, offre des avantages certains pour tous. D'abord un gain de temps car on pourra plus facilement choisir la partie qui intéresse ; une souplesse évidente car on peut se limiter à l'un ou l'autre aspect de la matière pour y revenir et la compléter à des moments différents. Le rôle du chargé de cours ne se limite pas seulement à assurer un échange de savoir entre les participants et lui-même, mais s'étend au rôle de "facilitateur" de formation et de "communicateur" entre participants. Dans ce contexte, le matériel qui est en rapport avec le cours doit permettre aux intéressés de retrouver les éléments essentiels d'une guidance dans le processus d'apprentissage qui - étant différent de participant à participant - peut être mieux adapté ; pour certains, il s'agira d'une participation'au cours, pour d'autres de l'étude du matériel écrit, et pour d'autres encore de L'audition de cassettes.

Dans ce contexte, le contrôle de l'acquis peut exister ou non, en fonction des objectifs personnels poursuivis ; le résultat de ce contrôle sera l'obtention d'une attestation de fréquentation.

CONTENU DE LA FORMATION
Cycle juridique et Institutionnel

Cette formation s'étendant sur plus d'un an, elle entraîne la nécessité d'un complément de détails à partir du module D. Ceux-ci seront communiqués ultérieurement.

MODULE A - INTRODUCTION AUX PRINCIPES DU DROIT PUBLIC

Prérequis : voir chapitre "méthodologie"

Période : 21 octobre au 9 décembre 1988

Périodicité : une fois par semaine, le vendredi

Lieu : Bruxelles - Bât. L.57 salle 0/B

Chargé de cours : **Maître Jean-Marie VERSCHUEREN,**
Avocat au Barreau de Bruxelles, Juge suppléant

Séance 1 : Le 21 octobre 1988 de 09h00 à 11h00

Genèse et évolution historique du droit - Sources formelles' du droit.

*

Séance 2 : Le 28 octobre 1988 de 09h00 à 11h00

Le droit public et administratif.

*

*

Séance 3 : Le 11 novembre 1988 de 09h00 à 11h00

Les pouvoirs : Législatif - exécutif - judiciaire.

*

Séance 4 : le 18 novembre 1988 de 09h00 à 11h00

Les formes d'Etat et de gouvernement.

Séance 5 : le 25 novembre 1988 de 09h00 à 11h00

Les actes administratifs (1ère partie).

*

Séance 6 : Le 2 décembre 1988 de 09h00 à 11h00

Les actes administratifs (2ème partie).

*

Séance 7 : le 9 décembre 1988 de 09h00 à 13h00

Examen des travaux pratiques effectués par les participants, suivi d'un test facultatif de contrôle, avec questions sur la documentation de référence et les exposés

-

MODULE B - INTRODUCTION AU DROIT COMMUNAUTAIRE

Prérequis : voir chapitre "méthodologie"

Période : 13 janvier au 3 mars 1989

Périodicité : une fois par semaine, le vendredi

Lieu : Bruxelles, Bâtiment L.57 salle 0/B

Séance 1 : Le 13 janvier 1989 de 09h00 à 12h00

Les sources du droit communautaire – les actes communautaires (règlements, directives, décisions).

Chargée de cours : **Hue Denise SORASIO**, Conseiller juridique

*

Séance 2 : Le 20 janvier 1989 de 09h00 à 12h00

L'ordre juridique communautaire : spécificité – primauté – effet direct – sanctions et contraintes.

Chargée de cours : **Hue Denise SORASIO**, Conseiller juridique

*

Séance 3 : Le 27 janvier 1989 de 11h00 à 13h00

La Cour de Justice et les voies de recours.

(Chargé de cours : **H. Hendrik van LIER**, Membre du Service Juridique et Assistant du Directeur général

*

Séance 4 : Le 10 février 1989 de 09h00 à 11h00

Les procédures d'infraction (art. 169).

Chargé de cours : **H. Eric WHITE**, Membre du Service Juridique

*

Séance 5 : Le 17 février 1989 de 11h00 à 13h00

Les méthodes d'interprétation du droit communautaire.

Chargé de cours : **H. Hendrik van LIER**, Membre du Service Juridique et Assistant du Directeur général

*

Séance 6 : Le 24 février 1989 de 11h00 à 13h00

Le Service Juridique de La Commission des C.E.

Chargé de cours : **H. Hendrik van LIER**, Membre du Service Juridique et Assistant du Directeur général

*

Séance 7 : Le 3 mars 1989 de 09h00 à 13h00

Examen des travaux pratiques effectués par Les participants, suivi d'un test facultatif de contrôle, avec questions sur la documentation de référence et les exposés.

MODULE C - INTRODUCTION AUX ASPECTS SPECIFIQUES INSTITUTIONNELS

Prérequis : aucun

Période : 7 avril - mai 1989

Périodicité : variable

Lieu : Bruxelles, Bâtiment L.57 salle 0/8

Séance 1 : Le 7 avril 1989 de 09h00 à 11h00

Introduction et explication méthodologique.

Chargé de cours : **H. Mario GRECO**, Chef adjoint de la Division Formation du Personnel

*

Séance 2 : Le 14 avril 1989 de 09h00 à 12h00

Les éléments moteurs du processus d'intégration de l'Europe et du fonctionnement institutionnel.

Chargé de cours : **H. Rayond RIFFLET**, Directeur général honoraire et Conseiller de la Commission

*

Vision de vidéocassettes : Avril / Mai 1989

Dates à préciser en fonction des nombres de groupes de travail qui seront constitués après la séance 1. Cette vision sera effectuée en trois séances d'environ 1h30 pour éviter aux participants une trop longue absence des bureaux. Des dates seront proposées Lors de la séance d'introduction. Sur la base des choix opérés, des convocations individuelles seront adressées aux inscrits.

La vision des vidéocassettes n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée. Les cassettes seront regroupées selon trois thèmes :

- l'historique de l'intégration
- les Institutions
- Vers 1992

Heures d'études : Avril / Mai 1989

Heures d'étude - Chaque participant devra envisager un minimum de dix heures d'étude sur la documentation proposée. Un exemplaire de la documentation conseillée sera disponible à la médiathèque (salle 0/A L.57) pour consultation.

Chaque participant devra adapter cette partie à ses besoins et connaissances et retrouver la documentation la plus appropriée. Les textes proposés devront en effet être considérés comme une bibliographie de référence.

* *
*

MODULE D - LES INSTITUTIONS

Prérequis : voir chapitre "méthodologie"

Période : 21 avril au 9 juin 1989

Périodicité : une fois par semaine, le vendredi

Lieu : Bruxelles, Bâtiment L.57 salle 0/B

Séance 1 : Le 21 avril 1989 de 09h00 à 12h00

Rôle et pouvoir des institutions.

Chargé de cours : **H. Giuseppe CIAVARINI-AZZI**, Directeur au
Secrétariat Général ,

*

Séance 2 : Le 27 avril 1989 de 09h00 à 11h00

La Commission, les procédures.

Chargé de cours : **Mme Luisella PAVAN-WOOLFE**, Administrateur
principal au Secrétariat Général

*

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FORMATION
"CYCLE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL"
PRESENTEE SUR INITIATIVE INDIVIDUELLE

1. FONCTIONNAIRE OU AGENT CONCERNE PAR LA DEMANDE

Nom Prénom.....
Bureau Tél.....
Fonctionnaire/temporaire/auxiliaire/agent local *
Homme/Femme * Niveau d'études
Lieu d'affectation Entrée en service
DG et service Cat/grade N°pers.....

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous déjà suivi préalablement des cours :

- d'initiation au droit ? OUI / NON*

Si OUI, dans quels instituts de formation et quand ?

.....
.....

- d'initiation à l'étude des institutions ? OUI / NON*

Si OUI, dans quels instituts de formation et quand ?

.....
.....

3. MOTIVATION ET OBJECTIFS A ATTEINDRE PAR LA FORMATION

.....
.....
.....
.....

Ayant pris connaissance de l'information relative à l'organisation de la formation modulaire "Cycle juridique et institutionnel", je demande à être inscrit(e) suivant la formule(°) :

- CYCLE COMPLET °

* Participation séances d'examen des travaux OUI / NON*

* Participation tests facultatifs de contrôle OUI / NON*

° cocher l'(les) option(s) choisie(s)

* biffer la(les) mention(s) inutile(s)

- MODULE A °

* Participation séance d'examen des travaux OUI / NON*
* Participation test facultatif de contrôle OUI / NON*

- MODULE B °

* Participation séance d'examen des travaux OUI / NON*
* Participation test facultatif de contrôle OUI / NON*

- MODULE C °

- MODULE D °

- MODULE E °

* Participation test facultatif de contrôle OUI / NON*

- MODULE F °

* Participation test facultatif de contrôle OUI / NON*

- MODULE G °

* Participation test facultatif de contrôle OUI / NON*

—

° cocher l'(les) option(s) choisie(s)
* biffer la(les) mention(s) inutile(s)

- Je ne désire pas suivre le cours, mais je souhaite pouvoir disposer (°) :

des enregistrements ° du matériel de référence °
distribué lors des séances

Pour les modules A° B° C° D° E° F° G°

- Je ne désire pas suivre les cours mais je souhaite pouvoir être admis aux tests facultatifs de contrôle (°) :

Modules A° B° E° F° G°

* *
*

Date : Signature :

4. AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

Compatibilité de l'action avec les exigences du bon fonctionnement du service (°) :

Compatible ° Incompatible °

Nom :

Date :

Signature

5. AVIS DU DIRECTEUR GENERAL OU DE SON REPRESENTANT (°)

Avis favorable ° Avis défavorable °

Nom :

Date

Signature

° cocher l'(les) option(s) choisie(s)

Bref curriculum vitae
à annexer à la demande d'inscription
au "cycle juridique et institutionnel"
pour les fonctionnaires et agents
n'ayant pas au moins le niveau BAC

Séance 3: Le 26 mai 1989 de 09h00 à 12h00

Les relations avec Le Parlement.

Chargé de cours :

Secrétariat Général

*

Séance 4: Le 2 juin 1989 de 09h00 à 12h00

Les relations avec le Conseil des Ministres.

Chargé de cours :

Secrétariat Général

*

Séance 5 : Le 9 juin 1989 de 09h00 à 12h00

Les relations avec le Comité Economique et Social, le Comité Consultatif CECA et les organisations socio-professionnelles.

Chargé de cours :

Secrétariat Général

* *

*

MODULE E - VERS L'HORIZON DU GRAND MARCHÉ 1992

Prérequis : voir chapitre "méthodologie"

Période prévue : 16 juin au 7 juillet 1989

Périodicité : une fois par semaine, le vendredi

Lieu : Bruxelles, Bâtiment Loi 57 salle 0/B

Séance 1 : Le 16 juin 1989 de 09h00 à 13h00

Compétences communautaires après l'Acte Unique.

Chargés de cours : **H. Bernard PAULIN**, Conseiller principal au Service Juridique et **H. Alain VAN SOLINGE**, Conseiller au Service Juridique

Séance 2 : le 23 juin 1989 de 09h00 à 13h00

Le processus décisionnel après L'Acte Unique.

Chargé de cours : **H. Giuseppe CIAVARINI-AZZI**, Directeur au
Secrétariat Général

*

Séance 3 : Le 30 juin 1989 de 09h00 à 13h00

Bilan des réalisations des nouveaux objectifs de la Commission
(notamment le Livre Blanc).

Chargé de cours : H. Michel AYRAL, Chef de Division à la
Direction générale "Marché Intérieur et Affaires Industrielles"

*

Séance 4 : Le 7 juillet 1989 de 09h00 à 13h00

La coopération politique vue par la Commission dans la
perspective ouverte par l'Acte Unique.

Chargé de cours : Secrétariat Général

*

Séance 5

Test facultatif de contrôle des connaissances avec questions sur
la documentation de référence et les exposés relatifs aux
modules C, D et E. Les candidats qui seraient intéressés à se
soumettre à ce test, qui aura lieu à la fin du cycle (date à
convenir), sont priés de manifester leur intérêt en ce sens afin
de recevoir, en temps utile, la convocation correspondante.

MODULE F - FINANCES - BUDGET - CONTROLE

Prérequis : voir chapitre "méthodologie"

Période : 29 septembre au 20 octobre 1989

Périodicité : une fois par semaine. Le vendredi

Lieu : Bruxelles, Bâtiment Loi 57 salle 0/B

Séance 1 : Le 29 septembre 1989 de 09h00 à 13h00

Le budget (procédure et compétences).

Chargé de cours : **H- Jean-Pierre DELAHOUSSE**, Directeur général honoraire à la Commission

*

Séance 2 : le 6 octobre 1989 de 09h00 à 13h00

Les ressources financières.

Chargé de cours : **H. Jean-Pierre DELAHOUSSE**, Directeur général honoraire à La Commission

*

Séance 3 : Le 13 octobre 1989 de 09h00 à 13h00

Le contrôle - interne et externe.

Chargé de cours : H. Carlo FACINI, Directeur général honoraire et Conseiller de la Commission

*

Séance 4 : le 20 octobre 1989 de 09h00 à 13h00

Etude de cas sur Le budget et le contrôle - Thème envisagé : la recherche

Chargé de cours : **H. Carlo FACINI**, Directeur général honoraire et Conseiller de La Commission

*

Séance 5

Les candidats qui seraient intéressés à se soumettre à un test facultatif de contrôle des connaissances sur ce module sont priés de manifester leur intérêt en ce sens. Ce test aura lieu à la fin du cycle (date à convenir).

MODULE 6 - LES RELATIONS EXTERIEURES

Prérequis : voir chapitre "méthodologie"

Période : 10 au 24 novembre 1989

Périodicité : une fois par semaine, le vendredi

Lieu : Bruxelles, Bâtiment Loi 57 salle 0/B

Chargée de cours : **Mme Marie-Josée JONCZY**, Conseiller
au Service Juridique

Séance 1 : le 10 novembre 1989 de 09h00 à 12h00

Problèmes généraux et compétences communautaires.

*

Séance 2 : Le 17 novembre 1989 de 09h00 à 12h00

Relations avec les Etats et les groupements d'Etats.

*

Séance 3 : Le 24 novembre 1989 de 09h00 à 12h00

Relations avec les organisations internationales.

*

Séance 4

Les candidats qui seraient intéressés à se soumettre a un test facultatif de contrôle des connaissances sur ce module sont priés de manifester leur intérêt en ce sens. Ce test aura lieu à la fin du cycle (date à convenir).

METHODOLOGIE

Le cours sera assuré en langue française; dès lors, une bonne connaissance de cette langue est nécessaire. Il est également souhaitable de posséder des connaissances équivalant à un niveau "BAC". À défaut, il est demandé de joindre à la demande d'inscription un très bref curriculum vitae.

En outre, pour suivre avec profit ce cycle, il est demandé en général d'étudier la documentation de référence indiquée par le chargé de cours, de manière à permettre l'approfondissement en séance des thèmes proposés.

En plus et de façon spécifique, il est demandé pour le ;

Module B : d'avoir participé au module A ou de faire preuve de connaissances équivalentes;

Module D : d'avoir participé aux modules A, B et C ou faire preuve de connaissances équivalentes;

Module E : d'avoir participé aux modules A, B, C et D ou faire preuve de connaissances équivalentes;

Module G : d'avoir participé aux modules A, B, C, D et E ou faire preuve de connaissances équivalentes.

* *
*

Pour certaines parties du cycle. Les participants auront à effectuer en petits groupes ou individuellement - en dehors des heures de travail - des travaux qui leur seront proposés par le chargé de cours.

Ces travaux seront examinés en groupe et avec le chargé de cours lors d'une séance qui peut être suivie d'un test facultatif de contrôle des connaissances portant sur la documentation de référence et sur les exposés.

La séance de contrôle permettra de faire le point des progrès accomplis et de dégager éventuellement des orientations pour des approfondissements au niveau des intérêts spécifiques des participants.

Dans cette phase ou immédiatement après, et dans toute la limite du possible et des souhaits manifestés par les participants, des correspondances linguistiques dans d'autres langues seront aussi recherchées et favorisées.

MOYENS

Afin de mieux répondre aux besoins de chacun des inscrits, plusieurs moyens pédagogiques sont proposés :

- a) le cycle de cours pour ceux qui veulent suivre le cours dans sa **totalité** ou éventuellement des modules;
- b) le matériel de référence fourni ou indiqué par les chargés de cours;
- c) pour ceux qui ne pourront pas suivre le cours, absents ou non-admis à cause du nombre **limité** de places, les conférences seront enregistrées et les cassettes disponibles, pour consultation et étude, en médiathèque (Loi 57 salle 0/A), accompagnées du matériel de référence. Les cassettes pourront également être empruntées pour des durées limitées (+/- une semaine);
- d) ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas suivre les cours pourront, **s'ils le désirent**, demander de s'inscrire aux tests facultatifs de contrôle de connaissances.

ASPECTS PRATIQUES

La durée du cycle s'étend sur plus d'un an et suit un rythme d'une séance par semaine. La durée de chaque séance varie en fonction du sujet traité et des formules pédagogiques retenues.

IL se pourrait toutefois qu'occasionnellement des séances soient groupées dans la même semaine afin de respecter certains délais ou nécessités des charges de cours.

Les informations concernant tout éventuel changement de salle ou date seront données aux participants en temps **utile**.

Afin d'éviter des dérangements inopportuns, les participants sont priés de respecter les heures de début et de fin des séances. Les présences seront relevées au début de chaque séance.

* *
*
* *

Une assistance est prévue pendant toute la durée du cycle :

a) au niveau de la méthodologie d'étude, de la part d'un représentant de la Division Formation du Personnel. En cas de besoin, prière de bien vouloir fixer un rendez-vous en téléphonant au 53111;

b) au niveau de l'organisation générale et pour la documentation, par Mme Marques et Mlle Lutje Spelberg, secrétaires à la Division Formation du Personnel, L.57 7/15, tél. 53111.

* *
*
* *

Pour chaque séance il est demandé aux participants un travail personnel d'environ 1h30 par semaine, consacré à l'étude de la documentation fournie et/ou à des exercices proposés par le chargé de cours. Sans un tel effort personnel, le cycle de formation ne pourrait pas atteindre ses objectifs.

* *

*

Au terme des modules, il est prévu une séance réservée à l'examen des travaux pratiques effectués par les participants et/ou à un test facultatif de contrôle, avec questions sur la documentation de référence et les exposés.

* *

*

Bien qu'une priorité soit prévue pour ceux qui voudraient suivre l'entièreté du cycle et se soumettre aux tests facultatifs de contrôle, un certain nombre de places seront également prévues pour les autres inscrits.

* *

*

Les inscriptions au cours devront se faire uniquement à L'aide du formulaire en annexe qui devra parvenir à La Division Formation du Personnel IX.A.3. - L.57 7/15 avant le 19 septembre 1988.